

Cfdt:TOUTE
LA DIFFÉRENCE**TRAVAIL
SOUS
CIRCULATION**

Vinci Autoroutes vient de lancer une nouvelle campagne de sensibilisation à la sécurité des salariés travaillant sous circulation : **ouvriers autoroutiers, agents de surveillance...**

Deux nouveaux accidents ont eu lieu au mois de mars. Ils auraient pu, ici aussi, être dramatiques pour nos collègues.

Le bilan des heurts de véhicules de sécurité pour l'année 2015 sur le réseau de Vinci Autoroutes est terrifiant : en moyenne 1 accident par semaine.

Le danger du travail sous circulation reste très présent dans tous les esprits, particulièrement pour celles et ceux qui le pratiquent au quotidien. Les chiffres prouvent combien cette préoccupation va crescendo.

La CFDT a décidé d'interpeller la direction d'ASF pour approfondir la réflexion sur ce thème et apporter des **réponses à la hauteur des attentes des salariés concernés.**

**NOS PRIORITÉS**

- ① **DEMANDE DE RÉUNION AU PLUS TÔT ENTRE DIRECTION ET SYNDICATS, SANS TABOUS**
- ② **DÉFINIR ENSEMBLE LES MOYENS D'ACCENTUER LA SÉCURITÉ DES INTERVENANTS TRACÉ : prévention, signalisation, sensibilisation des automobilistes, médiatisation...**
- ③ **RECONNAISSANCE DE LA DANGEROUSITÉ DU MÉTIER D'INTERVENANT SOUS CIRCULATION : cessation anticipée d'activité, aménagement des fins de carrière...**

**ET AILLEURS ?**

A ce jour, des dispositifs de reconnaissance du danger du travail sous circulation existent, sous différentes formes et dans plusieurs secteurs d'activité :

- ✓ **Prime de technicité** (directions interdépartementales des routes...)
- ✓ **Prime sous circulation** (APRR...)

Ils devront être abordés car si la santé n'a pas de prix, le travail, lui, en a un. Mais attention à ne pas bâcler ce sujet sensible par une forme de « prime à la casse ».

ÇA DOIT CHANGER !